Pour votre lère utilisation du service **Mobi Bretagne Centre**, une inscription est nécessaire.

#### **COMMENT S'INSCRIRE?**

En vous rendant :
- à la mairie de la commune où vous habitez,
- au CCAS pour les habitants de Loudéac.

L'adhésion est annuelle et gratuite.

Le service est réservé aux habitants de la communauté de communes **n'ayant pas de moyen de transport.** 

## en 3 étapes

TÉLÉPHONER

••• Accueil téléphonique de la centrale de mobilité Du lundi au vendredi de 7 h à 20 h Le samedi de 8 h à 12 h.

N° Azur ) 0 810 22 22 22

PRIX D'UN APPEL LOCAL, DEPUIS UN POSTE FIXE

BOUGER

sur l'ensemble
du territoire de la
communauté de
communes. L'encaissement
se fera par l'entreprise
chargée du transport.

RÉSERVER

Tout déplacement doit être réservé la veille avant 12 h et le vendredi avant 12 h pour un trajet le lundi.

Un service proposé par le



4/6 bd de la gare 22600 LOUDÉAC

HORAIRES DU SERVICE

Du lundi au vendredi

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

Le samedi de 8 h à 12 h

6 jours sur 7 - Hors jours fériés

Centrale de mobilité des Côtes d'Armor

02 96 68 31 39











Envie de bouger, besoin de vous déplacer ?

Pensez au transport à la demande!







# Peu importe où vous vous trouvez sur le territoire, le transport à la demande vient vous chercher!

Mobi Bretagne Centre est un service de transport à la demande, public et collectif, organisé par Loudéac communauté.



- Le champ de foire
- 2 La gare
- 3 Le Centre Hospitalier, rue de la chesnaie
- 4 La Poste
- 5 France Services (anciennement MSAP)
- 6 Boulevard Victor Étienne (cinéma)
- Salle Omnisports/Palais des Congrès
- 8 Piscine « Les Aquatides »
- Zone commerciale Ker d'Hervé (rue Anatole Le Braz, rue Daniel Gémy, bd de Penthièvre)

Les personnes à mobilité réduite, les personnes de plus de 70 ans et les mineurs de plus de 7 ans non accompagnés peuvent systématiquement bénéficier d'un arrêt sur leur lieu de rendez-vous.





Tarif

ALLER/RETOUR
par personne

### **EXPÉRIMENTATION**

Mobi Bretagne Centre Santé

Depuis le 01/01/2024, les utilisateurs du service sont autorisés à sortir du territoire pour des rendez-vous médicaux dans la limite de 12 trajets par an, sur les communes suivantes :

- Bréhan (56)
   Cléquérec
   Éréac
- La Trinité-Porhöet Mauron Ménéac
- Moncontour Neuillac Plémy Plénée-Jugon
  - Noyal-Pontivy (Pôle hospitalier de Kério)
  - Plœuc-sur-Lié Quintin Rohan
- Saint-Méen-Le-Grand Saint-Nicolas-du-Pélem

#### **TARIFS**





Tarif **ALLER/RETOUR** 

par personne

#### Tarif social\*

pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire ou de l'Aide Médicale d'État.